

KAIROS | PROPOSITION 34

PLAN ENSEIGNER 2035

Faire de l'enseignement une grande carrière publique et refonder les rythmes du lycée

L'essentiel

Une carrière enseignante mieux rémunérée et plus mobile ; un lycée organisé sur 38 semaines plutôt que 36, avec des semaines moins chargées et davantage de demi-groupes. Le scénario KAIROS prévoit 10,3 Md€ supplémentaires par an pour les carrières et le système, plus 180 à 250 M€ de coûts propres au calendrier. Ces montants restent à expertiser.

Pourquoi agir ?

- L'éducation est d'abord un investissement dans chaque personne. Lire, raisonner et débattre permet de choisir sa vie et de participer à la société. Une école ambitieuse doit permettre cet épanouissement quel que soit le milieu familial.
- Elle contribue aussi à la paix sociale : comprendre les autres, partager des connaissances et apprendre à discuter sans violence renforcent la confiance collective. À l'inverse, les difficultés scolaires qui s'accumulent peuvent nourrir le sentiment d'exclusion. Elle peut réduire ces fractures.
- C'est enfin un investissement économique de long terme. Les compétences, la recherche et la capacité d'innovation conditionnent la productivité, l'emploi et l'adaptation aux transformations technologiques. Former mieux aujourd'hui, c'est préparer la prospérité du pays pour les décennies à venir, sans rendement immédiat garanti.
- Les résultats rappellent l'urgence : selon PISA 2022, les élèves français de 15 ans obtenaient 474 points en mathématiques, contre 472 en moyenne dans l'OCDE. Cette moyenne ne dit pas tout : les inégalités entre élèves selon leur origine sociale restent un enjeu majeur.
- Or, l'école peine à attirer et fidéliser ses professeurs. Au CAPES externe public de 2024, plusieurs disciplines n'ont pas pourvu tous leurs postes. Les enseignants assurent aussi préparations, corrections et échanges avec les familles, au-delà de leurs heures devant les élèves.
- Au lycée, les semaines sont denses : le document KAIROS retient environ 26 h 30 de cours en seconde générale et technologique, hors options. Face à la baisse démographique, KAIROS préfère renforcer les petits groupes et les remplacements plutôt que supprimer mécaniquement des postes.

Ce que nous apprend l'Histoire

- Depuis les lois scolaires des années 1880, l'école publique s'est construite autour d'enseignants formés et d'un accès progressivement élargi à l'instruction. La démocratisation du secondaire au XXe siècle a ensuite transformé les effectifs, les métiers et les attentes des familles.
- La réforme Berthoin de 1959 a porté l'âge de fin de scolarité obligatoire à 16 ans pour les générations concernées. Le collège unique, institué par la loi Haby de 1975, a poursuivi la volonté d'accueillir des publics plus divers. Ces progrès quantitatifs ont rendu plus essentielle encore la qualité de l'accompagnement pédagogique.
- Le lycée a connu d'autres changements, notamment la réforme du baccalauréat général mise en place à partir de 2019. Les spécialités ont modifié les emplois du temps et l'organisation des établissements. L'expérience rappelle qu'une réforme de calendrier ne peut réussir sans préparation des examens, des transports et des équipes.

- La durée habituelle de l'année scolaire est aujourd'hui organisée autour de 36 semaines. KAIROS propose d'en étudier 38, non pour ajouter mécaniquement des programmes, mais pour répartir autrement les enseignements et réduire la densité des semaines.
- L'histoire des politiques éducatives enseigne enfin une leçon de méthode : les changements rapides et successifs fatiguent les personnels. Le Plan Enseigner 2035 privilégie une programmation sur dix ans, des expérimentations, une négociation du service enseignant et des évaluations publiques avant généralisation.

Ce qui existe aujourd'hui

- Aujourd'hui, l'État fixe les programmes, recrute et rémunère les enseignants du public. Les régions interviennent notamment dans les bâtiments, la restauration et les transports des lycéens. Modifier le calendrier engage donc plusieurs décideurs et ne peut pas être décidé uniquement depuis un ministère.
- Dans le second degré, le service hebdomadaire de référence est généralement de 18 heures d'enseignement pour les professeurs certifiés et de 15 heures pour les agrégés, hors situations particulières. Ce chiffre ne comprend pas toute la préparation, les corrections et le suivi des élèves.
- Le calendrier national compte normalement 36 semaines de classe. Les vacances de Toussaint et d'hiver représentent aujourd'hui chacune environ deux semaines. L'organisation des examens et des corrections peut toutefois réduire la continuité des enseignements en fin d'année.
- Les lycées disposent déjà de marges pour organiser des groupes, mais leurs possibilités dépendent des effectifs et de la dotation horaire globale, souvent appelée « DHG » : c'est le volume d'heures d'enseignement attribué à un établissement pour préparer son année.
- Des dispositifs de formation, de détachement et de mobilité existent pour les professeurs. KAIROS considère cependant que les parcours d'expertise, la reconversion sécurisée et la reconnaissance du tutorat restent insuffisamment lisibles et accessibles.
- Le document de travail chiffre le plan à 10,3 milliards d'euros supplémentaires par an à maturité. Ce montant est une proposition budgétaire, non un crédit déjà voté. Les paramètres du lycée doivent encore être négociés et vérifiés discipline par discipline, particulièrement dans les voies technologiques et professionnelles.

Ce que nous proposons

- Faire de l'enseignement une grande carrière publique : revaloriser principalement le traitement, plutôt que multiplier les primes ponctuelles. Le scénario KAIROS prévoit 7,5 milliards d'euros par an de rattrapage salarial à maturité, intégrés au budget général du plan.
- Ouvrir des perspectives sans quitter nécessairement la classe : bilans de carrière après 7, 15 et 25 ans, compte de mobilité, formation qualifiante, parcours d'expertise, tutorat reconnu et détachements avec conditions de retour connues à l'avance. Aucune reconversion ne serait imposée uniquement parce que les effectifs locaux diminuent.
- Passer, au lycée, de 36 à 38 semaines d'enseignement. La piste étudiée réduit les vacances de Toussaint et d'hiver d'une semaine chacune, maintient Noël et le printemps, et supprime le stage obligatoire de fin de seconde tout en conservant une éducation à l'orientation.
- Alléger les semaines : viser environ 24 heures en seconde générale et technologique, 27 heures en première générale et 26 h 30 en terminale générale, hors options. Ces repères restent à vérifier matière par matière ; la voie technologique nécessite une étude spécifique.
- Conserver les moyens enseignants. Exemple pédagogique : remplacer 4 heures en classe entière par 3 heures collectives et deux demi-heures en demi-groupes. Chaque élève suit alors 3 h 30, mais l'établissement mobilise toujours 4 heures-professeur.
- Négocier un service de référence autour de 17 h 30 par semaine sur 38 semaines pour les certifiés, avec compensation salariale intégrée au plan. C'est un scénario de travail, à adapter aux statuts et aux besoins réels.

Calendrier de mise en œuvre

- Année n — Diagnostic et concertation. Publier, académie par académie et discipline par discipline, les projections d'élèves, les départs à la retraite, les postes vacants et les capacités de recrutement à dix ans. Négocier avec les personnels les conditions de carrière, le temps de service et les garanties de mobilité.
- Année n — Préparer aussi la réforme du lycée : simuler les emplois du temps, les volumes annuels de cours, la dotation horaire globale et les contraintes des examens. Associer les régions pour mesurer les coûts de transports, de restauration, d'énergie et de personnel.
- Année n+1 — Expérimenter dans un panel de lycées urbains, ruraux et de différentes voies. Tester les 38 semaines, les demi-groupes, les horaires hebdomadaires réduits et le scénario de service à 17 h 30, sans modifier partout le calendrier avant d'en connaître les effets.
- Années n+2 et n+3 — Déployer progressivement les mesures validées. Adapter concours, formation et recrutements ; garantir les remplacements ; financer les surcoûts réellement supportés par les collectivités. Publier chaque année les résultats, l'absentéisme et la charge de travail.
- Année n+4 — Stabiliser le dispositif après évaluation indépendante. Comparer les acquis des élèves, les inégalités, le bien-être, les postes pourvus et le coût par établissement. Ajuster, si nécessaire, les horaires et le service avant de confirmer la généralisation.
- Jusqu'en 2035 — Actualiser annuellement la programmation décennale. La baisse démographique ne déclenche aucune suppression automatique de postes ; les décisions reposent sur les besoins pédagogiques, territoriaux et budgétaires effectivement observés.

Combien ça coûte ? Comment on finance ?

- Le coût principal est une dépense publique supplémentaire durable : le document KAIROS retient 10,3 milliards d'euros par an lorsque le Plan Enseigner 2035 fonctionne pleinement. Il ne s'agit ni d'une économie attendue ni d'un financement déjà voté.
- Cette enveloppe se décompose en 7,5 milliards pour les rémunérations, 0,8 milliard pour les parcours d'expertise, 0,8 milliard pour les mobilités et reconversions, 0,5 milliard pour la formation et le tutorat, et 0,7 milliard pour les territoires et disciplines en tension.
- S'y ajoutent 180 à 250 millions d'euros par an de coûts spécifiques au calendrier : environ 150 à 200 millions pour restauration, transports, énergie et personnels territoriaux ; 20 à 50 millions pour examens, remplacements et continuité pédagogique. Ces montants restent à auditer.
- Le total indicatif à maturité atteint donc 10,48 à 10,55 milliards d'euros supplémentaires par an, avant ajustements. La rémunération liée aux 38 semaines est déjà incluse dans les 10,3 milliards : sans double compte.
- Comment payer ? L'État devrait inscrire les crédits nationaux dans les lois de finances successives ; les charges supplémentaires des régions devraient être identifiées puis compensées. Les éventuelles marges démographiques ne sont mobilisables qu'une fois constatées sans garantir le financement du plan.
- Aucune recette fiscale nouvelle ni trajectoire précise d'économies n'est chiffrée dans la note source. L'arbitrage sur les ressources budgétaires et le rythme de montée en charge appartiendra au législateur et au gouvernement.

Sources : document de travail KAIROS « Plan Enseigner 2035 » (2026) ; repères historiques et statistiques PISA/OCDE mentionnés à titre de contexte. Les estimations financières sont des hypothèses de programme, non des crédits votés.